



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 74033

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le souhait de plusieurs associations qu'un statut propre aux personnes polyhandicapées soit créé. Les personnes polyhandicapées associent le handicap moteur et le handicap mental dans leur expression la plus sévère. Celles-ci sont complètement dépendantes et doivent avoir un accompagnement permanent. Il leur est impossible de communiquer sans intermédiaires. Aussi, elle souhaiterait savoir, compte tenu de ces spécificités qui interdisent à ces personnes une prise en charge semblable ou voisine de celle des handicapés, aussi gravement que soient atteints ces derniers, s'il est envisagé d'instaurer un statut spécifique du polyhandicapé qui permettrait d'instituer un cadre particulier aux aides qui doivent leur être apportées et conduirait ainsi à une meilleure prise en considération de ces personnes.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74033

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2882

Question retirée le : 6 avril 2010 (Fin de mandat)